



**Municipalité de  
Val-Morin**

## **POLITIQUE CULTURELLE DE VAL-MORIN**

**PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAL-MORIN / 2015**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE I</b>	
<b>LA POLITIQUE CULTURELLE DE VAL-MORIN</b>	<b>6</b>
➤ <b>LE BUT DE LA POLITIQUE CULTURELLE</b>	
➤ <b>LA DÉFINITION DES CHAMPS DE L'ACTION CULTURELLE</b>	
➤ <b>LES FAMILLES CULTURELLES</b>	
<b>PARTIE II</b>	
<b>LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE CULTURELLE</b>	<b>11</b>
<b>LES PRINCIPES</b>	
➤ <b>PRINCIPE 1</b>	
✓ <b>Reconnaissance de l'identité culturelle de val-morin</b>	
➤ <b>PRINCIPE 2</b>	
✓ <b>Affirmation du droit à la culture</b>	
➤ <b>PRINCIPE 3</b>	
✓ <b>Reconnaissance et affirmation de Val-Morin comme acteur culturel dans la région des Laurentides</b>	
➤ <b>PRINCIPE 4</b>	
✓ <b>Accroissement de l'apport des activités culturelles dans le développement économique de Val-Morin</b>	
➤ <b>PRINCIPE 5</b>	
✓ <b>Valorisation de la créativité et de l'expression culturelle des citoyens</b>	
<b>LES ORIENTATIONS</b>	<b>13</b>
➤ <b>ORIENTATION 1</b>	
✓ <b>Favoriser l'accessibilité à la culture</b>	
➤ <b>ORIENTATION 2</b>	
✓ <b>Valoriser les richesses patrimoniales</b>	
➤ <b>ORIENTATION 3</b>	
✓ <b>Renforcer le partenariat culturel</b>	
➤ <b>ORIENTATION 4</b>	
✓ <b>Maintenir, développer et diversifier les manifestations culturelles</b>	
➤ <b>ORIENTATION 5</b>	
✓ <b>Reconnaître le statut des artistes et artisans professionnels</b>	
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>

« Culture, économie, société sont les trois axes sur lesquels s'appuie l'activité humaine d'une nation, d'une province, d'un village.» La culture donne à cette activité sa pleine essence car, sans elle, ne peut s'exprimer l'âme d'une communauté. La politique culturelle que la Municipalité de Val-Morin a adopté sera le creuset autour duquel s'exprimera notre créativité artistique dans de multiples activités qui reflèteront notre personnalité originale.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping curve that descends and then loops back to the right, ending in a horizontal stroke with a small flourish.

Guy Drouin, ing.  
Maire

C'est avec grand plaisir que nous présentons la nouvelle politique culturelle de Val-Morin. Nous l'avons élaboré en tenant compte des discussions qui ont eu lieu suite aux rencontres avec les citoyens de Val-Morin lors des concertations publiques. Notre but a été de définir un canevas incluant les différentes sphères culturelles et d'établir des paramètres qui guideront toutes les actions concernant le développement de la culture à Val-Morin. La politique culturelle confirme aussi la reconnaissance de la culture en tant que moteur de développement par notre village. Nous espérons ainsi en protéger la valeur et la qualité.

La culture manifeste ce que nous sommes en tant que peuple, société, individu; elle transmet nos valeurs, fait vivre nos langues. Elle raconte et rappelle l'essence des êtres et des choses, propose des visions sur le monde, provoque la rencontre de l'autre. Elle permet de réfléchir sur le présent et de rêver l'avenir. Elle favorise l'imaginaire, lui tend la main, lui donne la parole. Peu connue, elle a tant à partager. En tant qu'artiste, mon désir est de partager mon engouement pour la culture avec les citoyens de Val-Morin, de voir notre village vivant et enrichi par ses différentes expressions culturelles.

Je remercie chaleureusement les membres du comité consultatif des arts et de la culture qui ont travaillé à son élaboration avec conviction, pertinence et professionnalisme. Je remercie également tous les citoyens qui, par leurs interventions et leurs opinions, ont participé à rendre ce document le plus près possible de la réalité valmorinoise.

Finalement, j'espère que cet outil servira dans les années à venir à guider des actions concrètes puisque la culture est une réalité qui se renouvelle constamment, qui se vit et se partage.

À nous de la découvrir.



Hélène Brunet, conseillère municipale

## INTRODUCTION

L'élaboration d'une politique culturelle à Val-Morin est intimement liée à la politique culturelle de la MRC des Laurentides, déposée en 2011, et s'inscrit à l'échelle nationale dans un vaste mouvement de conscientisation culturelle visible à la grandeur du Québec. Le besoin d'adopter une politique culturelle répond à la nécessité de redéfinir le rôle de la municipalité dans le développement de la culture et à une meilleure compréhension de la fonction de celle-ci dans la communauté.

La présente politique culturelle s'articule à partir de la première politique culturelle déposée en 2008 par le comité culturel alors en place à Val-Morin. Pour cette nouvelle version, l'intention est de proposer un document établissant la base structurelle qui, espérons-le, saura instaurer les principes directeurs qui permettront d'inspirer des actions concrètes dans le domaine de la culture à travers les années ainsi qu'une meilleure compréhension du rôle de la culture au sein de la municipalité. Ainsi, ces principes pourront à court et à long terme protéger et favoriser l'essor de la culture à Val-Morin et la rigueur artistique des actions posées.

Cette politique culturelle servira de ligne directrice pour l'élaboration de plans d'action dans le domaine de la culture. Ceux-ci traduiront sa vision en actions concrètes dans les années à venir. Ces manifestations s'exprimeront sous diverses formes mais, selon une tendance actuelle, seront de plus en plus axées vers des co-crétions et l'interdisciplinarité. Pour faciliter la compréhension et la cohérence, cinq champs d'action ont été identifiés, lesquels permettent ensuite de préciser la portée des différentes orientations :

1. L'animation socioculturelle: activités grand public et soutien à l'éducation artistique et culturelle
2. Conservation
3. Création et production
4. Diffusion et rayonnement
5. Formation

De ces champs découleront différents moyens de mise en œuvre de la politique culturelle, lesquels auront des implications diverses et donneront naissance à différentes interventions de la municipalité, incluant chacune des cinq familles culturelles. Mais avant tout, cette politique culturelle se veut un outil d'orientation pour des initiatives citoyennes. Elle espère alimenter ou initier la vie culturelle des citoyens à travers la mise de l'avant de diverses manifestations artistiques et la reconnaissance de leurs bénéfices sur la collectivité. Permettre à l'ensemble des citoyens de s'impliquer, de participer, de s'initier à la vie culturelle, reconnaître la liberté d'expression des créateurs d'ici et l'apport de tous dans la construction d'une identité culturelle diversifiée et forte sont entre autres, les objectifs de la politique culturelle de Val-Morin.

Pour ce faire, les plans d'action développés au cours des cinq (5) prochaines années suggéreront de développer et de consolider le partenariat et la coopération, et de soutenir l'innovation qui constitue les valeurs premières du projet proposé ici. C'est le souhait de la municipalité que

chacun se sente interpellé par l'édification d'une identité culturelle forte à Val-Morin qui rayonnera et qui, en retour, sera source de fierté pour tous et pour chacun.

## **PARTIE I**

### **LA POLITIQUE CULTURELLE DE VAL-MORIN LE BUT DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

Rassembleuse, la culture fait naître des lieux de rencontres et des moments d'échanges. Par les propositions artistiques, elle invite les citoyens à développer de nouveaux regards sur leur environnement et sur le monde. Curieuse, elle questionne, remet en perspective des positions acquises. Elle nous rappelle que nous sommes des êtres créatifs en constante évolution. Elle nous rend plus vivant.

La culture demeure fondamentale dans toute société : déterminée par l'histoire elle pave la mémoire des peuples, s'inscrit dans la mémoire collective et façonne nos pensées de même que nos actions. Dans le cadre de sa politique culturelle, Val-Morin adopte, comme définition de la culture dans son acception la plus large, celle suggérée par l'UNESCO:

*«La culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.» « Au plan individuel, la culture est l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain. »<sup>1</sup>*

La culture qui nous concerne ici est celle qui repose entièrement sur la créativité. D'une grande fragilité, elle se renouvelle constamment et se manifeste artistiquement, dans le sens le plus large du terme, que nous soyons créateurs, interprètes ou spectateurs. Cette dimension culturelle ajoute un espace réflexif à la richesse des paysages qui nous entourent.

Par la culture, les autres sphères des activités municipales peuvent se prévaloir de leur droit de créativité et de renouvellement. Sous son influence, le développement de la communauté devient un enjeu où la qualité de vie des citoyens est avant tout priorisée et où l'innovation sert cette même vision.

La culture nous permet de définir des valeurs partagées, de partager des savoirs et des savoir-faire communs, et par ses différentes manifestations, de construire l'identité d'un village et l'image distinctive que celui-ci souhaite projeter. La culture n'évolue pas en vase clos : en s'ouvrant aux différentes influences, elle s'épanouit et permet qu'une communauté se reconnaisse, s'identifie et que ses membres développent un sentiment d'appartenance. Héritage collectif, elle est constituée du milieu de vie dans lequel interagissent les humains; de l'ensemble

---

<sup>1</sup> Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

des connaissances acquises, de leurs modes de transmission et d'expression et, du cadre naturel dans lequel nous évoluons. La politique culturelle de Val-Morin servira à consolider et à développer les éléments distinctifs qui caractérisent son identité culturelle à la fois en maintenant les modes de transmission entre les générations et en favorisant l'innovation et les initiatives de développement et d'expérimentation.

La mise en œuvre de la politique culturelle vise de façon générale, à situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité et de façon plus spécifique, à reconnaître l'identité culturelle de Val-Morin, à protéger et enrichir les éléments qui la distinguent et à lui permettre de se déployer dans le présent et les années à venir.

Pour atteindre ce but et afin de réaliser pleinement cette vision, la politique culturelle va s'articuler, tel que mentionné dans l'introduction, autour de cinq (5) champs de l'action culturelle qui structureront le développement culturel de la municipalité : l'animation socioculturelle, la conservation, la création et la production, la diffusion et le rayonnement, la formation. À cet effet, la municipalité entend redéfinir son implication et la portée de ses interventions pour chacun de ces champs et souhaite vivement l'implication d'autres partenaires au développement de la vie culturelle à Val-Morin.

## **LA DÉFINITION DES CHAMPS DE L'ACTION CULTURELLE**

La municipalité identifie cinq (5) champs d'action culturelle dans sa politique. Ces champs lui permettent de préciser son implication dans le développement et l'épanouissement des manifestations culturelles : tantôt elle sera maître d'œuvre (leader), promotrice ou bien encore partenaire de projets. De plus, par son rôle d'instigatrice, la municipalité s'emploiera à faciliter la naissance et le développement de projets culturels élaborés entre divers partenaires. Évidemment son implication dépendra de ses ressources, tant financières qu'humaines, et du partenariat possible à établir tout d'abord avec le milieu et ensuite avec les autres paliers gouvernementaux.

La politique culturelle de Val-Morin s'adresse à l'ensemble de ses citoyens. Son application visera, en tout premier lieu et dans la mesure du possible, à répondre aux besoins des citoyens et parfois à les surprendre. Bien que plusieurs des moyens de mise en œuvre développés à l'intérieur de ces champs d'action auront une portée locale, il est important de mentionner que d'autres assureront le rayonnement de Val-Morin sur le plan régional.

### **1. L'animation socioculturelle : activités grand public et soutien à l'éducation artistique et culturelle**

Plus précisément, c'est la dimension culturelle – et non pas sportive – des loisirs qui est encadrée par ce champ, comprenant toutes les activités impliquant l'individu à titre d'amateur, c'est-à-dire invité à participer librement et par plaisir aux activités proposées. Les activités lui permettent de découvrir ou d'approfondir ses connaissances, de pratiquer une discipline artistique ou culturelle, de créer ou de produire, par le mode d'expression qu'il privilégie, autour d'un thème ou d'une préoccupation particulière. N'ayant pas de service des Loisirs à Val-Morin, l'ensemble des activités doivent être proposées par des

organismes à vocation culturelle, communautaire et éducationnelle. La municipalité, dans le respect de son engagement, soutiendra ces organismes par le biais de certains de ses équipements culturels pour rendre ces activités accessibles au grand public et ainsi soutenir l'éducation artistique et culturelle, et respecter l'un des aspects importants de sa mission. Selon la municipalité, ce champ de l'action culturelle vise essentiellement à resserrer les liens sociaux et favorise l'intégration des individus. L'implication et la participation de chacun (organismes, gestionnaires des équipements culturels), résulteront en une animation socioculturelle plus forte.

À cette fin, la municipalité entend prendre connaissance des activités déjà présentes sur son territoire et en initier de nouvelles dans l'optique de coordonner des activités touchant l'ensemble de la population. Dans l'exercice de ses fonctions, la municipalité tout en assumant un rôle de soutien, s'assure d'une gestion efficace des ressources collectives, humaines et financières.

## **2. La conservation**

La conservation constitue une action qui, au-delà de la simple préservation, permet d'intervenir dans la transmission des connaissances d'une génération à l'autre. Elle met particulièrement en évidence le rôle de la mémoire dans l'évolution de la culture. Elle vise à maintenir l'existence des anciennes techniques du savoir-faire humain et d'assurer la préservation des biens culturels. Ceux-ci comprennent autant les productions matérielles que les manifestations non-matérielles d'une société : les œuvres d'art, les œuvres narratives et littéraires (légendes, chansons, contes, romans, poésie, théâtre), les lieux historiques, les biens patrimoniaux, les monuments, les sites archéologiques, les œuvres cinématographiques, audiovisuelles et photographiques, les archives, les manuscrits et toute autre forme de documentation, ainsi que tous les traits culturels caractéristiques d'un groupe qui rendent manifestes les processus de la socialisation (rituels, traditions, mythes et coutumes, liens familiaux et sociaux).

À cette fin, la municipalité entend mettre en œuvre des projets permettant d'assurer la pérennité de la connaissance patrimoniale (histoire), de la protection des biens culturels de son milieu mais également de sensibiliser la population à la richesse de ce patrimoine. En ce qui concerne plus particulièrement la richesse de son patrimoine bâti et naturel, la municipalité entend également conscientiser et responsabiliser les gens et les organismes locaux sur l'importance de la mise en valeur et de la conservation de ces lieux.

## **3. La création et la production**

La création est une démarche artistique qui, dans l'acception retenue pour cette politique, ne concerne pas uniquement les artistes. Cependant une distinction sera clarifiée au sein de notre politique culturelle pour différencier les artistes professionnels des artistes amateurs. Dans l'ensemble, la création fait ressortir les interrogations propres et les valeurs fondamentales d'un individu ou d'une collectivité. En fait, chacun a l'âme créateur; certains exploitant et partageant leur talent à titre professionnel,



d'autres, pour le divertissement, créant et présentant leurs œuvres dans le cadre d'activités socioculturelles. Enfin, mentionnons les créateurs anonymes qui créent pour eux, sans aucun souci de diffusion ou de reconnaissance. La production regroupe les activités et les lieux qui visent à mettre en place un ensemble de moyens et de ressources en vue de réaliser une œuvre ou un produit. Ce champ vise les activités, les lieux de conception, d'élaboration, de recherche, d'innovation et d'interprétation.

À cette fin, la municipalité veut mettre en valeur ses lieux de création et de diffusion de l'art en soutenant les initiatives de développement des différents secteurs culturels. En reconnaissant l'apport des artistes et artisans, elle entend adopter des mesures incitatives innovatrices (financières, réglementaires, etc.), pour stimuler l'établissement de lieux de création et de production dynamiques.

#### **4. La diffusion et le rayonnement**

La diffusion vise à faire connaître, par le biais de divers outils de communication, les biens culturels, les artistes et artisans créant et produisant sur le territoire de la municipalité ainsi que toutes les activités culturelles qui s'y déroulent. La municipalité identifie trois (3) principaux outils de diffusion : les lieux attirés, les événements ponctuels et les supports médiatiques. Le rayonnement, pour sa part, est le résultat de l'efficacité de la diffusion et la conséquence, que l'on souhaite heureuse, de la qualité des événements culturels de Val-Morin et du dynamisme de ses gens.

Un autre aspect du rayonnement comprend les liens créés avec d'autres communautés culturelles au niveau national ou international.

À cette fin, la municipalité entend affirmer son positionnement comme acteur culturel de la région, et s'investira dans la promotion de la vie culturelle sur son territoire. Elle soutiendra aussi les initiatives d'échanges culturelles ainsi que le jumelage avec d'autres municipalités partageant les mêmes intérêts et vision face aux arts et à la culture.

#### **5. La formation**

La municipalité reconnaît la valeur de l'éducation en tant que fondement même de l'accès à la culture pour l'ensemble de la population. L'éducation ne vise pas uniquement à former les gens et à transmettre les connaissances, mais aussi à susciter l'intérêt, à sensibiliser la population, à renouveler les catégories du savoir humain et à favoriser l'évolution des connaissances, permettant ainsi aux citoyens d'être conscients de leur temps et de leur milieu.

À cette fin, la municipalité entend faciliter les relations et assurer le développement de la formation en établissant une étroite collaboration avec le milieu scolaire et d'autres partenaires. Mais il demeure néanmoins que le rôle de la municipalité se limite à un rôle de soutien pour l'initiation et la sensibilisation aux activités de formation.

## **LES FAMILLES CULTURELLES**

Dans le processus d'implantation d'une politique culturelle, Val-Morin a identifié un réseau de partenaires sur son territoire regroupés en familles culturelles qui alimentent, animent, évoquent et réalisent la vie culturelle sur son territoire. La municipalité considère que l'interaction entre les différentes familles demeure centrale dans le développement culturel des prochaines années.

Les définitions sont inspirées et reprises du document du ministère de la Culture et des Communications intitulé «Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale».

### ***Les arts visuels et médiatiques***

Cette famille comprend les activités reliées aux domaines de la peinture, de la sculpture, de l'estampe, du dessin, de l'illustration, des arts textiles, du cinéma et de la photographie, des arts multimédias, de la bande dessinée et de la performance, ou de toute autre forme d'expression de même nature.

### ***Les arts de la scène***

Cette famille regroupe les activités du théâtre, de la musique, de la chanson, de la danse et de l'improvisation.

### ***Les métiers d'arts***

La pratique des métiers d'art, qui comprend également l'artisanat, est reliée à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toutes autres matières.

### ***L'histoire et le patrimoine***

Ce secteur comprend un ensemble d'éléments matériels et immatériels. Ces biens et connaissances culturels forment un héritage collectif transmis de génération en génération. Le patrimoine se divise en grandes catégories (archéologique, naturel, architectural, ethnologique, artistique, archivistique), en thèmes (les patrimoines résidentiel, paysager, agricole, forestier et religieux) et comprend l'ensemble des traces, des biens et des territoires marqués par l'activité humaine.

### ***La littérature***

Ce domaine touche les œuvres écrites. Dans cette optique, il comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires relevant de l'imaginaire, développant et exprimant la pensée humaine ou ayant une finalité esthétique.

Les éléments de définition proposés dans cette première partie nous font comprendre que la culture, produit d'une société, façonne en retour les individus. Expression de nos valeurs

fondamentales, ciment de la société, la culture ne se crée pas, pas plus qu'elle ne se gère, elle se vit individuellement et collectivement. Les autres éléments présentés dans cette partie, c'est-à-dire les champs de l'action culturelle et les familles culturelles, déterminent la structure permettant de préciser les niveaux de l'intervention municipale dans le développement culturel. Intégrée dans un projet plus vaste de développement collectif, la politique culturelle permet d'inscrire la culture dans ce développement. Elle est un outil de planification qui servira à gérer les manifestations culturelles sur le territoire de Val-Morin. La reconnaissance des familles culturelles, l'implication des citoyens et de la municipalité viseront à atteindre le but général énoncé dans la politique.

Dans la prochaine partie, nous présenterons le cœur même de la politique, c'est-à-dire les principes et les orientations qui forment le cadre autour duquel s'articuleront les actions et les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre nos objectifs collectifs.

## **PARTIE II**

### **LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

#### **LES PRINCIPES**

Les principes sont les lignes directrices que la municipalité s'est fixées afin d'atteindre le but :

- ✓ de façon générale, situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité;
- ✓ de façon plus spécifique, reconnaître l'identité culturelle de Val-Morin, protéger et enrichir les éléments qui la distinguent.

Les cinq (5) principes proposés ici sont en quelque sorte la pierre angulaire du développement culturel du milieu. La municipalité veut adopter des principes majeurs touchant le développement au niveau économique et social, afin de créer un milieu culturel fort et équilibré. L'ordre dans lequel sont présentés les principes ne définit pas de priorités accordées à l'un ou à l'autre.

#### **PRINCIPE 1**

##### **RECONNAISSANCE DE L'IDENTITÉ CULTURELLE DE VAL-MORIN**

L'identité culturelle est formée d'éléments qui permettent à une collectivité de définir son caractère particulier et de se constituer une image distincte. L'identité de Val-Morin se distingue par son paysage, ses activités de sport et plein air, son histoire, son patrimoine, sa population et sa diversité culturelle ainsi que son soutien à l'organisme de diffusion des arts de la scène, le Théâtre du Marais de Val-Morin, à sa bibliothèque et à la location d'un espace de diffusion en arts visuels, pour le moment principalement occupé par l'organisme Espace Rhizomes. Encore beaucoup est à développer pour construire cette identité, dans ce sens la municipalité veut encourager des initiatives culturelles sur son territoire afin d'affirmer et consolider son identité culturelle.

## **PRINCIPE 2**

### **AFFIRMATION DU DROIT À LA CULTURE**

Comme la culture s'adresse à l'ensemble de la population, Val-Morin reconnaît à ses citoyens le droit à la culture. Une telle démarche repose sur une démocratisation de la culture pour qu'elle soit accessible à la population et que celle-ci soit mieux informée. Développer des manifestations culturelles accessibles devient une priorité favorisant la participation des citoyens, afin d'assurer une plus grande vitalité de la vie culturelle. Ce principe englobe aussi la volonté de présenter des propositions artistiques professionnelles innovatrices dans des structures accessibles pour offrir aux citoyens la découverte de sentiers moins fréquentés.

## **PRINCIPE 3**

### **RECONNAISSANCE ET AFFIRMATION DE VAL-MORIN COMME ACTEUR CULTUREL DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES**

Depuis 10 ans, la principale manifestation de la culture à Val-Morin demeure le Théâtre du Marais, sa bibliothèque et dans les dernières années la galerie Espace Rhizomes (arts visuels). Sur cette base, nous croyons que la Municipalité de Val-Morin peut élargir son champ d'action et inclure d'autres familles culturelles par de nouveaux projets. Le développement doit miser sur ses acquis tout en envisageant de renforcer et d'élargir le rôle de pôle d'attraction culturelle de la municipalité dans une perspective de développement et de densification du noyau villageois. Ce processus est possible en considérant le développement des événements, des équipements ainsi que l'implication des individus et du milieu artistique.

## **PRINCIPE 4**

### **ACCROISSEMENT DE L'APPORT DES ACTIVITÉS CULTURELLES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VAL-MORIN**

La culture demeure, pour l'ensemble des intervenants du domaine touristique, une dimension des plus importantes. Reposant avant tout sur la présence des arts de la scène, l'apport de la culture dans le développement économique de la municipalité devrait pourtant être accru et devenir un moteur de développement. En favorisant la présence des autres familles culturelles dans le sillage des arts de la scène, on permettra que s'accroisse l'apport des activités culturelles dans le développement économique de la municipalité. Celle-ci reconnaît qu'il est important de consolider cette force et de favoriser le développement d'entreprises culturelles et de nouveaux projets créateurs d'emploi dans le milieu. Le développement culturel, vu sous l'angle économique et social, doit s'inscrire comme une volonté d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de Val-Morin.

## **PRINCIPE 5**

### **VALORISATION DE LA CRÉATIVITÉ ET DE L'EXPRESSION CULTURELLE DES CITOYENS**

Tout en reconnaissant et en protégeant le droit à la culture, il est nécessaire de développer et de maintenir l'intérêt pour la culture dans la collectivité. Pour se faire, en premier lieu, la municipalité veut reconnaître et faire connaître la présence des artistes de son village pour ensuite développer

la curiosité et l'intérêt pour les arts à sa population. Ce même principe reconnaît également l'autonomie et la liberté d'expression des créateurs qu'ils soient amateurs ou professionnels.

## **LES ORIENTATIONS**

Les orientations retenues dans cette politique reposent sur les principes fondamentaux et précisent leur portée. Ils sont en quelque sorte les préoccupations prioritaires que la municipalité envisage dans le développement des manifestations culturelles de son milieu. Mises en relation avec les champs de l'action culturelle, ces orientations permettent de définir les priorités et les moyens d'actions envisagés dans le respect des grands principes.

### **ORIENTATION 1**

#### **FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE**

Par cette orientation, Val-Morin adopte une ouverture d'esprit qui lui permet d'accueillir de nouvelles initiatives culturelles. Cette orientation suggère essentiellement que la municipalité établisse un pont entre les intervenants du domaine culturel et la population locale en proposant que soient développés des produits culturels et artistiques qui, tout en demeurant des attraits touristiques, s'inscriront dans une perspective permettant d'éveiller et de rejoindre les besoins et les attentes culturelles des citoyens. Il est essentiel de développer un terrain plus propice pour la pratique culturelle et à un ensemble de produits culturels et artistiques accessibles aux citoyens. Chaque intervenant culturel a la responsabilité de favoriser l'accessibilité à la culture, afin de faire connaître et de sensibiliser la population aux richesses culturelles.

Dans une perspective plus large, les initiatives citoyennes en lien avec des échanges culturels seront encouragées.

### **ORIENTATION 2**

#### **VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES**

Val-Morin compte une diversité étonnante de composantes patrimoniales. En fait, ces richesses se distinguent en deux groupes : l'un comprend l'ensemble des traces matérielles, c'est-à-dire les éléments tangibles, identifiables, mesurables, observables et qui attirent l'attention plus facilement. Ce premier groupe comprend le patrimoine bâti ainsi que les traces de l'occupation humaine du territoire, le patrimoine naturel et toutes les traces de la mémoire collective, consignées dans les archives et les monuments. Le second groupe pour sa part est d'ordre immatériel et identifie l'ensemble des expressions d'une mémoire fugitive mais vivante grâce aux porteurs de mémoire qui assurent la transmission des connaissances acquises par l'homme de génération en génération, telles que les croyances, la langue, les savoir-faire. Il s'agit aujourd'hui de trésors acquis de longue date, mais encore peu connus et peu exploités, compte tenu de leur immense potentiel. Ces composantes patrimoniales matérielles ou immatérielles demandent une attention particulière dans une démarche où Val-Morin vise la mise en valeur de son patrimoine culturel.

### **ORIENTATION 3 RENFORCER LE PARTENARIAT CULTUREL**

Agir en partenariat est nécessaire lorsqu'un village comme Val-Morin veut accroître l'apport du secteur culturel dans son développement économique et aussi s'affirmer comme lieu de création et de diffusion de l'art dans les Laurentides. Val-Morin veut soutenir un développement culturel cohérent, durable dans ses manifestations et assurer la continuité en encourageant la relève. Pour cela, le partenariat est une avenue en devenir, car ensemble la municipalité et tous les intervenants devront innover et trouver des nouvelles sources de financement. Le partenariat au niveau national et international sera encouragé.

Val-Morin et l'ensemble de la région, bénéficieront de tous les échanges et des projets culturels qu'elle pourra développer avec les autres municipalités (au niveau régional, national ou international) afin de faire la promotion de la région auprès de la clientèle touristique. Cette orientation suggère essentiellement la mise sur pied éventuelle d'une structure organisationnelle municipale qui favoriserait la mise en œuvre de la politique, en assurant la coordination entre les partenaires. Cette nouvelle structure permettrait de solidariser les différents intervenants culturels de la région, de développer de nouveaux partenariats et d'assurer la réalisation d'actions concrètes en découlant.

### **ORIENTATION 4 MAINTENIR, DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Le Théâtre du Marais œuvre depuis 10 ans dans le village de Val-Morin. Il a fortement contribué à l'identité du village. D'autres manifestations artistiques peuvent s'y joindre pour stimuler l'essor artistique de Val-Morin. Cette orientation implique la visibilité des manifestations culturelles. Actuellement, plusieurs équipements et outils de diffusion sont implantés dans le milieu et la région. Mentionnons à titre d'exemple : les différents dépliants et brochures d'information, le guide touristique culturel des Laurentides, le dépliant, *La route de l'art contemporain dans les Laurentides* publié par la revue d'art spécialisée ETC Media et les médias régionaux. En développant cette orientation, le village vise essentiellement à mettre en place des mécanismes pour faire connaître les diverses manifestations du milieu culturel et faciliter la circulation de l'information relative aux activités, aux produits culturels et artistiques offerts. La visibilité des manifestations culturelles consiste aussi à diriger les gens vers les lieux propices d'échange, de communication et d'apprentissage de certaines disciplines culturelles.

### **ORIENTATION 5 RECONNAÎTRE LE STATUT DES ARTISTES ET ARTISANS PROFESSIONNELS**

Plusieurs artistes vivent dans le village de Val-Morin. Les familles culturelles décrites dans la première partie donnent un bon aperçu des champs professionnels présents sur le territoire de la municipalité. Bien que la municipalité reconnaisse l'apport des artistes amateurs et qu'elle exprime le soutien qu'elle entend apporter à leur production dans les principes fondamentaux ainsi que dans l'ensemble des autres orientations de la politique, en identifiant et en précisant cette orientation elle vise à créer une philosophie et une structure d'accueil pour les créateurs

professionnels et à reconnaître la qualité de leur travail. La municipalité veut créer des conditions favorables pour intégrer les différentes formes d'œuvres dans la vie culturelle et augmenter la visibilité de ses artistes sur son territoire afin que tous les citoyens puissent découvrir les diverses formes de création et modes d'expression.

La Municipalité de Val-Morin retient comme définitions pour les termes « artiste amateur » et « artiste professionnel » celles proposées par le ministère de la Culture et des Communications dans son « Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale » :

### **Artiste amateur**

Personne avec ou sans formation professionnelle, qui ne peut pas être éligible à une association d'artistes professionnels, qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en le pratiquant.<sup>2</sup>

### **Artiste professionnel**

Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.

Les principes et les orientations définis dans cette partie précisent l'esprit qui doit guider la municipalité et ses partenaires dans le développement culturel de Val-Morin. Sans ces grandes lignes directrices, tout plan d'action et tous les moyens envisagés – aussi précis et ingénieux soient-ils – ne résulteraient probablement, vue l'absence d'articulation, qu'en interventions ponctuelles qui n'auraient que peu d'impact sur la collectivité. Ces principes et ces orientations qui constituent la base solide et durable de la politique culturelle permettront à la municipalité d'établir en collaboration avec ses divers partenaires les plans d'action qui viseront l'atteinte dans les prochaines années des objectifs généraux que l'on se fixe collectivement à l'intérieur de la politique.

## **CONCLUSION**

Le texte de l'actuelle politique culturelle précise l'esprit qui devra animer la municipalité et ses partenaires et définit les grandes lignes qui devront nous guider collectivement afin d'assurer un développement harmonieux de la vie culturelle de Val-Morin. De plus, cette politique permet de redéfinir l'apport et la fonction de la culture dans le développement global de la société.

Les grands principes définis dans cette politique supporteront et permettront de donner un sens à l'ensemble des moyens de mise en œuvre qui seront proposés à l'intérieur des futurs plans d'action. Tous ces moyens devront nécessairement s'articuler autour de ces grands principes,

---

<sup>2</sup> À cela, nous pouvons ajouter toute personne qui pratique un art sans préoccupation de diffusion.

constamment nous devons y revenir, nous questionner sur la pertinence de nos actions en fonction de ces grands objectifs collectifs. C'est la première raison d'être de la politique culturelle : assurer l'adéquation entre les principes et l'action. Pour ce faire, la municipalité veillera à éventuellement mettre sur pied une structure qui permettra de faire ce lien entre le discours et l'action et qui favorisera les échanges entre les différents partenaires. Tout développement harmonieux et équilibré repose sur cet effort constant.

Bien que l'actuelle politique guidera Val-Morin pour les 10 prochaines années, il n'en demeure pas moins que celle-ci devra être réévaluée aux 3 ans, afin de vérifier l'atteinte de l'objectif premier fixé en 2014, c'est-à-dire de situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité et reconnaître l'identité culturelle de Val-Morin, protéger et enrichir les éléments culturels qui la distinguent.

En vue de la mise en œuvre de la politique culturelle, le plan d'action traduira l'atteinte concrète de son but, de ses principes et de ses orientations. Pour ce faire, le plan d'action devra être réévalué à tous les 3 ans, en précisant notamment les projets, en donnant une brève description, en indiquant les étapes de sa réalisation, en identifiant l'apport de chaque acteur dans la réalisation des projets retenus, le budget accordé par la municipalité et finalement les dates projetées pour la mise en place du projet.